

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 décembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BARRON, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par M. BON), Mme OBRIOT (représentée par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé : (1) Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 10 décembre 2013

Délibération n° : 70-2013

Objet : Centre socioculturel Fontaine d'Ouche – convention de prestation d'accueil jeunes avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le rapprochement de la Maison de quartier et du centre social Fontaine d'Ouche a conduit à la refonte du projet social de ce dernier pour intégrer, notamment, un volet relatif à l'action en faveur de la jeunesse.

Cette démarche rend éligible le centre socioculturel à la prestation de service ordinaire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour son Accueil Jeunes dès 2013. La Caisse d'Allocations Familiales a adressé très récemment le projet de convention nécessaire à l'attribution de cette dotation estimée, pour cette année, à 3 000 €.

Il est précisé que la globalité de l'avenant au contrat de projet du centre socioculturel, récemment validé en comité de pilotage, fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil d'administration.

Afin de bénéficier de cette prestation de service, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le contenu de la convention d'objectifs et de financement de l'Accueil Jeunes Fontaine d'Ouche, présentée en séance, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 ;
- autorisent le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

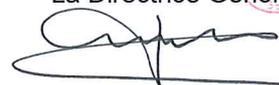
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

23 DEC. 2013

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



PUBLIÉ LE 18 DEC. 2013